

[Text]

fact, we put out a report on that bill, although our views were not accepted by the government, and the minister made certain statements in connection with our report.

However, in light of that, Senator Bonnell came forward with this bill, S-15, which was debated in the Senate and has now been referred to this committee for investigation and report. Bill S-15 makes the maximum increase the Consumer Price Index and if the drug ingredients exceed the increase of the CPI, then they are in some difficulty.

**Mr. Taciuk:** That is the difficulty that will occur, Mr. Chairman. We cannot agree with the idea of going strictly by the CPI because there are forces in the market that may affect the cost of a product in production. For example, there may be a shortage of chemical ingredients in the world—

**Senator Kolber:** Mr. Taciuk, why is that our problem? Is the burden of proof not on the manufacturer?

**Mr. Musial:** Senator, they do not have to have any proof, because their raw materials come from overseas, and that price is determined overseas.

**Senator Kolber:** Excuse me; the bill says simply that you keep the increases in price to the increase in the cost of living except in certain exceptional circumstances. Therefore if the drug manufacturers want to raise their prices above the increase in the cost of living, then they have to prove that it is justified and, in any event, who cares where it is made?

**Mr. Taciuk:** The problem is that by having these fine chemicals manufactured outside of Canada, they can prove it, because they will show invoices from their subsidiaries.

The original bill that was introduced in 1985, but was not passed, did, in fact, contain a clause saying that the manufacturers had to manufacture their fine chemicals in Canada. If that clause had been contained in Bill C-22, then Dr. Eastman could go to the chemical industry and demand a tax audit on the fine chemicals in order to show that the price increased. Now, however, if a drug manufacturer has a subsidiary in Puerto Rico, he can alter the price in whatever way he likes and still have an invoice stating that the price increased.

**Senator Kolber:** I am sorry, but that is just too facile.

**The Chairman:** With all due respect, Mr. Taciuk, you cannot get away with actions such as that before any group that is taking a look at things. Are you telling us that someone will deliberately falsify invoices?

**Mr. Taciuk:** No. What I am saying is that even if the increases are justifiable, how can the Patented Medicine Prices

[Traduction]

beaucoup de temps au projet de loi C-22. En fait, nous avons déposé un rapport sur ce projet de loi et, même si le gouvernement n'a pas souscrit à notre point de vue, le ministre a fait certaines déclarations concernant notre rapport.

Toutefois, à la lumière de ces événements, le sénateur Bonnell a présenté ce projet de loi, en l'occurrence le projet de loi S-15, qui a été débattu au Sénat et qui nous est maintenant déferé pour que nous en fassions l'étude en vue de déposer un rapport. En vertu du projet de loi S-15, l'augmentation maximale ne doit pas dépasser l'indice des prix à la consommation, et si le prix des ingrédients entrant dans la fabrication des médicaments dépasse l'augmentation de l'IPC, les fabricants risquent alors d'avoir des problèmes.

**M. Taciuk:** C'est ce qui se produira, monsieur le président. Nous ne pouvons être d'accord avec l'idée de s'en tenir strictement à l'IPC, parce qu'il y a, sur le marché, des facteurs susceptibles d'influencer le coût d'un produit en voie de fabrication. Par exemple, il peut y avoir une pénurie d'ingrédients chimiques dans le monde—

**Le sénateur Kolber:** Monsieur Taciuk, pourquoi serait-ce notre problème? Le fardeau de la preuve n'incombe-t-il pas au fabricant?

**M. Musial:** Sénateur, ils n'ont pas besoin de preuves, puisque leurs matières premières viennent d'outre-mer et que les prix sont fixés outre-mer.

**Le sénateur Kolber:** Excusez-moi, mais le projet de loi dit simplement que l'augmentation des prix ne doit pas être supérieure à l'augmentation du coût de la vie, sauf dans certaines circonstances exceptionnelles. Par conséquent, si les fabricants de médicaments veulent déroger à cette exigence, ils doivent prouver que leur hausse est justifiée et alors, l'origine des ingrédients importe peu?

**M. Taciuk:** Le problème réside dans le fait que si ces produits chimiques fins sont fabriqués à l'extérieur du Canada, ils peuvent le prouver, puisqu'ils peuvent produire des factures de leurs filiales.

Le projet de loi initial, qui avait été présenté en 1985 mais qui n'avait pas été adopté, renfermait, en fait, une disposition exigeant des fabricants qu'ils fabriquent leurs produits chimiques fins au Canada. Si cette disposition avait été prévue dans le projet de loi C-22, alors M. Eastman aurait pu se présenter chez les fabricants et demander que les produits chimiques fins fassent l'objet d'une vérification fiscale pour prouver que l'augmentation du prix des ingrédients est réelle. Actuellement, toutefois, si un fabricant de médicaments a une filiale à Porto Rico, il peut modifier les prix à sa guise puisqu'il a toujours une facture pour prouver que le prix des ingrédients a augmenté.

**Le sénateur Kolber:** Je m'excuse, mais ça me paraît trop facile.

**Le président:** Avec tout le respect que le vous dois, monsieur Taciuk nous ne pouvons souscrire à un argument de ce genre les yeux fermés. Etes-vous en train de nous dire que quelqu'un pourrait délibérément falsifier des factures?

**M. Taciuk:** Non, mais même si les augmentations sont justifiées, comment le Conseil d'examen du prix des médicaments